FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification du produit

1.1	Nom commercial	AGROGAM		
1.2	Distributeur	EUROFYTO S.A. Albert Dehemlaan 6A 8900 IEPER BELGIQUE TEL: +32 57 21 96 96 FAX: +32 57 21 96 97		
1.3	N° de TEL D'URGENCE	Centre antipoison (France):	Paris : Lille :	01 40 05 48 48 08 25 81 28 22

2. Composition/informations sur les composants

2.1	Autorisation de Mise sur le Marché	2020246
2.2	Matière active	Époxiconazole – krésoxim-méthyl
	Teneur en matière active	125 g/l – 125 g/l
2.3	Nom chimique	
	N° CAS	époxiconazole : 133855-98-8 krésoxim-méthyl : 143390-89-0
	N° CE	époxiconazole : 406-850-2 krésoxim-méthyl : 200-001-8
	N° INDEX	époxiconazole : 613-175-00-9 krésoxim-méthyl : 607-310-00-0
	N° ONU	3082
	Utilisation	Fongicide contre les maladies des céréales et des betteraves, stimulateur de santé.

3. Identification des dangers

3.1	Danger pour la santé	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongéée par ingestion.
3.2	Danger pour l'environnement	Aqua : dangereux pour les organismes aquatiques.

4. Premiers secours

4.1	Indications générales	Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.
4.2	Après inhalation	Repos, air frais, secours médical.
4.3	Après contact avec la peau	Laver à fond avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
4.4	Après contact avec les yeux	Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

4.5	Après ingestion	Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.
4.6	Indications pour le médecin	Traitement : traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1	Moyens d'extinction recommandés	Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, extincteur à poudre.
5.2	Risques particuliers	Monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.
5.3	Equipement particulier de protection	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.
5.4	Autres informations	Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1	Mesures individuelles de prévention	Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.
6.2	Mesures de protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
6.3	Procédés de nettoyage/ramassage	Pour de petites quantités : ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Pour de grandes quantités : endiguer. Pomper le produit. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1	Manipulation	Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Protection contre l'incendie et l'explosion : pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible.
7.2	Stockage	Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Autres données sur les conditions de stockage : conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Protéger des températures inférieures à : -8°C. Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite. Protéger des températures supérieures à : 40°C. Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1	Protection respiratoire	Protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).
8.2	Protection des mains	Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374) : p. ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.
8.3	Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p. ex. EN 166).
8.4	Vêtements de protection	Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p. ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

8.5	Mesures générales de protection de hygiène	Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physicochimiques

9.1	État physique	liquide; couleur : gris
9.2	Odeur	Faiblement aromatique
9.3	pH	5,7 – 7,7 (1%(m), 20°C)(en dispersion)
9.4	Température de solidification	Env. -3,6°C
9.5	Température d'auto-inflammation	385°C
9.6	Densité	1,06 – 1,12 g/cm³ (20°C)
9.7	Solubilité dans l'eau	Dispersible
9.8	Tension superficielle	39,2 mN/m (20°C ; 1%(V))
9.9	Viscosité dynamique	51,4 mPa.s (20°C, 100 1/s)

10. Stabilité et réactivité

10.1	Décomposition thermique	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
10.2	Produits à éviter	Pas de produits à éviter connus.
10.3	Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
10.4	Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Information toxicologiques

11.1	Toxicité aiguë	DL50 rat (par voie orale) : > 5.000 mg/kg CL50 rat (par inhalation) : > 5,3 mg/l 4h DL50 rat (par voie cutanée) : > 5.000 mg/kg
11.2	Irritation	Irritation primaire cutanée lapin : non irritant Irritations primaires des muqueuses lapin : non irritant
11.3	Sensibilisation	Cobaye : n'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

11.4	Autres informations sur la toxicité	Le produit n'a pas été testé. Cette information provient de produits de composition analogue. Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.
11.5	Expériences chez l'homme	(époxiconazole) description de cas isolés d'irritation de la peau.

12. Information écologiques

12.1	Ecotoxicité	Toxicité vis-à-vis des poissons : CL50 (96h) > 1,5 - < 2,2 mg/l, Oncorhynchus mykiss Invertébrés aquatiques: CE50 (48h) 0,73 mg/l, Daphnia magna Plantes aquatiques : CE50 (72h) 0,39 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
12.2	Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable (selon cirtères OCDE)
12.3	Indications complémentaires	Aures informations sur l'écotoxicité : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1	Produit	Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.
13.2	Emballages contaminés	Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

14.1	ADR/RID/ADNR	N° ONU: 3082 Etiquettes: 9 Groupe d'emballage: III Code Danger: 90 Description des marchandises: UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (époxiconazole et krésoxim-méthyl) 9,III
14.2	IMDG	N° ONU: 3082 Classe: 9 Groupe d'emballage: III N° EMS: F-A, S-F Polluant marin: Polluant marin Description des marchandises: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (epoxiconazole and kresoxim-methyl)

14.3	IATA	N° ONU: 3082 Classe: 9 Groupe d'emballage: III Description des marchandises: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (époxiconazole et krésoxim-méthyl)

15. Information réglementaire

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et ses amendements.		
15.1	Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:	Époxiconazole Krésoxim-méthyl
15.2	Symbole(s)	Xn – Nocif N – Dangereux pour l'environnement
15.3	Phrase(s) de risque	R40 : Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes. R62 : Risque possible d'altération de la fertilité. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
15.4	Conseils de prudence	S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Classification et étiquetage suivant la législation Française:		
15.5	Symbole(s)	Xn – Nocif
15.6	Phrase(s) de risque	R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Aqua : dangereux pour les organismes aquatiques.

15.7	Conseils de prudence	S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
15.8	Etiquetage exceptionnel	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

16. Autres informations

16.1	Domaine d'utilisation	Fongicide contre les maladies des céréales et des betteraves, stimulateur de santé.
16.2	Délais minimum (Protection des travailleurs)	En l'absence de délai de ré-entrée mentionnée sur l'étiquette, pour la France seulement et selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés: - Cultures à l'extérieur de locaux: délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. - Cultures à l'intérieur de locaux: délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes dans la classification française: R36, R41, R38, R34, R35: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes dans la classification française: R42, R43: délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

EUROFYTO S.A
ALBERT DEHEMLAAN 6A - 8900 IEPER – BELGIQUE
TÉL.: +32 57 21 96 96 • FAX: +32 57 21 96 97
E-MAIL: info@eurofyto.com

16.3 Autres	Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation et les étiquettes mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs, est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.

EUROFYTO S.A
ALBERT DEHEMLAAN 6A - 8900 IEPER – BELGIQUE
TÉL.: +32 57 21 96 96 • FAX: +32 57 21 96 97
E-MAIL: info@eurofyto.com